



Comité interministériel pour la coopération au développement Compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2019

Base légale:

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement.

Liste de présence:

Délégués

Manuel TONNAR	Président, MAEE/Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Anne HENIQUI	MAEE/Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Patrick HEMMER	Ministère d'Etat	<input checked="" type="checkbox"/>
Claude FABER	Ministère d'Etat	Excusé
Daniel DA CRUZ	Ministère de l'Economie	<input checked="" type="checkbox"/>
Noémie MAROCHI FEYDER	Ministère de la Santé	Excusée
Claire ANGELSBERG	Ministère de la Santé (suppléante)	<input checked="" type="checkbox"/>
Thomas BARBANCEY	Ministère des Affaires étrangères et européennes	Excusé
Alain BLISS	MAEE/Direction de l'Immigration et de l'Asile (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Christine HERZEELE	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	<input checked="" type="checkbox"/>
Pierre TREINEN	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (suppléant)	Excusé
Marguy KOHNEN	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	<input checked="" type="checkbox"/>
Georges GEHL	Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (suppléant)	Excusé
Pascale SPELTZ	Inspection générale de la Sécurité sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
Nathalie WEBER	Ministère de la Sécurité sociale (suppléante)	Excusée
Tom KÖLLER	Ministère de la Défense	<input checked="" type="checkbox"/>
Roland REILAND	Ministère de la Défense (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>

Gilbert SCHMIT	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics	Excusé
Christian GINTER	Ministère de la Mobilité et des Travaux publics (suppléant)	Excusé
Isabelle WELTER	Ministère de la Sécurité intérieure	Excusée
Hanna ATKINSON	Ministère de la Sécurité intérieure (suppléante)	Excusée
Georges HEINEN	Ministère des Finances	Excusé
Miguel MARQUES	Ministère des Finances (suppléant)	Excusé
Raymond BAUSCH	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
Nathalie BARBOSA	Inspection générale des Finances (suppléante)	Excusée
Carlo HASTERT	Ministère des Sports	Excusé
Maggy HÜSSLEIN	Ministère des Sports (suppléante)	Excusée
Romain MARTIN	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	<input checked="" type="checkbox"/>
Léon DIDERICH	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (suppléant)	Excusé
Alex FOLSCHEID	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	Excusé
Marguerite KRIER	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (suppléante)	<input checked="" type="checkbox"/>
Gilles ROD	Ministère de la Famille et de l'Intégration	<input checked="" type="checkbox"/>
Emma WALDRON	Ministère de la Famille et de l'Intégration (suppléante)	Excusé
Isabelle SCHROEDER	Ministère de l'Egalité entre les hommes et les femmes	Excusée
Ralph KASS	Ministère de l'Egalité entre les hommes et les femmes (suppléant)	Excusé
Patricia VILAR	Ministère de l'Intérieur	Excusée
Paul HENROTTE	Ministère de l'Intérieur (suppléant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Daniel da CRUZ	Ministère des Classes moyennes (temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/>
Daniel da CRUZ	Ministère du Tourisme (temporaire)	<input checked="" type="checkbox"/>
Tom HANSEN	Ministère de la Justice	<input checked="" type="checkbox"/>
Dina RAMCILOVIC	Ministère de la Justice (suppléante)	Excusée
Bob GENGLER	Ministère de la Fonction publique	Excusé
Romain SCHLIM	Ministère de la Fonction publique (suppléant)	Excusé
Carlos GUEDES	Ministère de l'Aménagement du Territoire	<input checked="" type="checkbox"/>
Frederick-Christoph RICHTERS	Ministère de l'Aménagement du Territoire (suppléant)	Excusé
Barbara ZECHES	Ministère de la Culture	Excusée
Nadia DJEBBAR	Ministère de la Protection des consommateurs	<input checked="" type="checkbox"/>
Jeannette MULLER	Ministère de la Protection des consommateurs	Excusée

Autres participants

Véronique FABER	Cercle des ONGD
Raymond WEBER	Cercle des ONGD
Marilu JEMMING	Stagiaire, MAEE/Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire

Agenda

1) Approbation de l'ordre du jour.....	3
2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juin 2019.....	3
3) Briefing sur les activités phares récentes de la Coopération luxembourgeoise.....	3
4) Présentation du projet d'introduction d'une approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise	6
5) Divers.....	10

1) Approbation de l'ordre du jour

Les délégués présents approuvent l'agenda.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 juin 2019

Le compte-rendu de la réunion du CID du 7 juin 2019 est approuvé.

3) Briefing sur les activités phares récentes de la Coopération luxembourgeoise

Le président revient sur les principales activités menées par la Coopération luxembourgeoise depuis le mois de juin 2019 :

- Visite de travail de Paulette Lenert, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, au Bangladesh, du 10 au 13 juin 2019 – Constituant la première visite officielle de Madame Lenert dans la sous-région, celle-ci était axée autour de trois thématiques: les conditions de vie dans les quartiers précaires de l'industrie du textile, les populations vulnérables au nord du pays et les camps de réfugiés Rohingya près de Cox's Bazar. Trois ONG luxembourgeoises sont présentes au Bangladesh par le biais de leurs accord-cadres avec le MAEE : Friendship, exclusivement présente au Bangladesh, et ensuite Caritas et Christian Solidarity International. Durant sa visite, Mme Lenert a en outre eu l'occasion de rencontrer le Dr. AK Abdul Momen, ministre des Affaires étrangères du Bangladesh, Mohammad Abul Kalam, Refugee Relief and Repatriation Commissioner du Bangladesh, et Nasreen Zamir, Consul honoraire du Luxembourg au Bangladesh.

- Visite de travail de Paulette Lenert au Cabo Verde du 1^{er} au 4 juillet 2019 - Lors de sa première visite dans un pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise, la ministre était

accompagnée par Luis Filipe Tavares, ministre des Affaires étrangères, des Communautés et de la Défense du Cabo Verde. Le lancement de la visite a eu lieu sur l'île de Sal, où Mme Lenert a prononcé un discours d'ouverture à l'occasion du Cabo Verde Investment Forum, un forum entrepreneurial de haut niveau co-organisé avec le Luxembourg. Dans le cadre de sa visite, la ministre a participé à la 19^{ème} Commission de partenariat entre le Cabo Verde et le Luxembourg, à l'issue de laquelle ont été signés un protocole d'accord pour un nouveau projet d'appui pour le recensement général de la population et deux augmentations budgétaires pour les programmes existants en matière d'eau et d'assainissement ainsi que des énergies renouvelables. La ministre a en outre annoncé l'engagement du Luxembourg en faveur d'un nouveau programme de partenariat au-delà de 2020, qui marquera la clôture de l'actuel 4^{ème} Programme indicatif de coopération. Paulette Lenert a annoncé vouloir renforcer davantage la diversification des relations entre les deux pays.

- Présence de Paulette Lenert lors de la formation « Let's Net » (emergency.lu) à Lipperscheid, le 8 juillet - Cette formation est dispensée depuis quelques années par le Luxembourg en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM). Le Luxembourg, à travers « emergency.lu », est membre du « *Emergency Telecommunication Cluster* » (ETC) de l'ONU qui est activé lors des crises humanitaires, notamment lorsqu'il s'agit de rétablir la communication après un désastre. Le PAM, pour sa part, est chef de file pour le cluster des télécommunications d'urgence (ETC) au sein du système onusien. La formation d'une durée de 10 jours s'adresse à des collaborateurs d'agences humanitaires et vise notamment à les former pour déployer la solution « emergency.lu ». Parmi les 16 participants de la formation figuraient des collaborateurs du PAM, de l'UNHCR, de l'UNICEF, d'Ericsson Response, de l'ONG World Vision International ainsi que des collaborateurs du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS). En marge de la formation, Paulette Lenert et Rehan Asad, haut responsable du PAM, ont pu passer en revue le partenariat de longue date entre le Luxembourg et le PAM en matière de télécommunication d'urgence. Dans ce contexte, Paulette Lenert a annoncé un nouveau soutien du Luxembourg pour les opérations humanitaires du PAM en Libye

-Annonce de soutien de la Coopération luxembourgeoise à l'hôpital du Dr. Mukwege en République démocratique du Congo (11 juillet 2019) - Paulette Lenert a confirmé le soutien de la Coopération luxembourgeoise au projet d'adaptation de l'hôpital de Panzi en République démocratique du Congo (RDC), qui est géré par le Dr. Denis Mukwege, détenteur du prix Nobel de la paix et du prix Sakharov pour son engagement contre les mutilations génitales faites aux femmes en RDC. Le Luxembourg contribuera 5 millions d'euros au projet qui vise à adapter l'hôpital à l'approche holistique que met en œuvre le docteur Mukwege pour la prise en charge de victimes de viol en tant que crime de guerre. Ce modèle se base sur quatre piliers, notamment la prise en charge médicale, le suivi psychologique, socio-économique et juridique. Le Luxembourg était le premier bailleur international à confirmer son soutien.

- Conférence de presse de Paulette Lenert sur l'aide humanitaire luxembourgeoise à l'occasion de la journée mondiale de l'aide humanitaire (19 août 2019) - En 2019, la Journée mondiale de l'aide humanitaire était dédiée au travail des femmes dans les situations de crise à travers le monde. À cette occasion, Paulette Lenert a présenté les grandes lignes de l'action humanitaire luxembourgeoise. En 2018, 53 millions d'euros (13,21% de l'aide publique au développement) ont été consacrés à l'action humanitaire. L'année a été dominée par les crises humanitaires en Syrie et au Yémen, mais aussi au Sahel et dans la région du lac Tchad. Pour tous ces contextes humanitaires, le gouvernement a mis à disposition des financements substantiels pour réaliser des projets d'urgence d'ONG luxembourgeoises et pour appuyer les opérations humanitaires des agences onusiennes et du CICR.

- Déploiement de la solution « emergency.lu » et de deux volontaires du CGDIS en réponse à l'ouragan « Dorian » aux Bahamas (10 septembre 2019) – A la suite des destructions massives causées par l'ouragan de catégorie 5 « Dorian » au Bahamas le 1er septembre 2019, le Centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) a, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne, sollicité l'aide du Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce contexte, la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, sur avis de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Paulette Lenert, a décidé du déploiement d'une équipe de deux experts en communication du Groupe d'intervention spécialisé « *Humanitarian Intervention Team* » du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), qui étaient chargés de déployer un module de communication satellitaire 'emergency.lu' aux Bahamas.

- Visite officielle de Paulette Lenert au Laos, du 6 au 14 septembre 2019 - La ministre était accompagnée par les députés Lydia Mutsch (LSAP), Gusty Graas (DP) et Sven Clement (Piraten) et d'une délégation de la presse luxembourgeoise. Le Laos figure parmi les sept pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise. La 12^{ème} Commission de partenariat entre les gouvernements des deux pays a permis de faire le point sur les programmes en cours et de jeter les bases pour le futur programme de la Coopération luxembourgeoise pour la période 2021-2026, par lequel le Luxembourg appuiera le Laos dans ses efforts de graduation vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Deux avenants aux protocoles d'accord ont par ailleurs été signés à l'issue de la Commission de partenariat, dans le domaine de la santé et du développement rural, ainsi qu'un nouveau projet sur l'efficacité de l'aide publique au développement. Outre des échanges avec les autorités laotiennes ainsi qu'avec M. Neven Mimica, Commissaire européen pour la coopération internationale et le développement, Mme Lenert a pu s'entretenir avec les représentants des ONGs luxembourgeoises au Laos, notamment Handicap International, Caritas et CARE et visité le Lao Luxembourg Heart Center, hôpital spécialisé en cardiologie soutenu par l'ONG Aide au Développement à la Santé (ADS).

- Participation du ministre des Finances, Pierre Gramegna, et de la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Paulette Lenert, à la célébration des 20 ans de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), le 2 octobre 2019 - L'Agence de

transfert de technologie financière ou « ATTF » a été créée en octobre 1999 à l'initiative du gouvernement luxembourgeois. Sa mission première est de favoriser l'inclusion et le développement de pays émergents ou en développement par le partage de l'expertise du secteur financier en faveur de ces pays; approche qui participe également à la promotion de la place financière luxembourgeoise à l'étranger, et sert à créer des liens forts entre professionnels à un niveau international.

-Points de calendrier

Le président annonce quelques points de calendrier :

- Du 17 au 20 octobre et du 20 au 23 octobre respectivement auront lieu les visites de travail de la ministre Lenert au Niger et au Burkina Faso.
- L'Assemblée générale des Nations unies se tiendra du 23 au 26 septembre à New York. Se tiendront à cette occasion le sommet Action Climat et le « *SDG summit* », dans le cadre duquel sera présenté le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement en matière d'atteinte des Objectifs de développement durable.
- La 25^{ème} Conférence des parties (COP) sur le climat se tiendra du 2 au 13 décembre au Chili. Il est envisagé d'organiser un *side-event* conjoint entre le Luxembourg et le Cabo Verde.

4) Présentation du projet d'introduction d'une approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise

Le président informe les délégués que le Conseil de gouvernement a approuvé, en sa session du 20 septembre, la mise en place d'une approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise, afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines de politique publique, comme ceux de la lutte contre les changements climatiques, des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires.

Afin de favoriser une cohérence renforcée des politiques luxembourgeoises pour le développement, en ligne avec l'Agenda 2030, le Consensus européen pour le développement, le programme gouvernemental luxembourgeois, le Plan national pour un développement durable (PNDD) et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise, il est ainsi prévu que les Programmes indicatifs de coopération (PIC) existants transitent progressivement vers des « stratégies pays » avec une visée à moyen et long terme, pour favoriser la complémentarité de l'ensemble des actions luxembourgeoises dans ses pays partenaires. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) sont interconnectés et, pour ne laisser personne pour compte, répondent aux défis mondiaux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de

l'environnement, à l'égalité des genres, à la démocratie et aux droits de l'homme, à la paix et à la justice.

A travers cette nouvelle approche, il peut être escompté que le positionnement stratégique et l'image de marque du Luxembourg s'en verront à terme renforcés, notamment à travers une meilleure coordination concernant les différents accords bilatéraux conclus avec les pays partenaires, dans les domaines jugés prioritaires (p.ex. accords de coopération, accords aériens, conventions de non-double imposition, accords de protection des investissements, etc.). Au vu des situations très hétérogènes dans les différents pays partenaires, une approche flexible et à géométrie variable sera préconisée, impliquant en premier lieu les principaux acteurs concrètement concernés selon le contexte et les capacités des pays.

Le Cabo Verde étant le pays avec lequel les relations sont les plus diversifiées et développées, il est prévu d'initier cette nouvelle approche par une expérience pilote avec ce pays. Le PIC en cours viendra à échéance fin 2020 et bon nombre d'acteurs luxembourgeois entretiennent déjà des relations au Cabo Verde (liste non exhaustive): MAEE (Coopération, Diplomatie Défense, Immigration), MECDD, Ministère des Finances, Ministère de l'Économie, Chambre de Commerce et entreprises privées, ONG de développement.

Afin de lancer les travaux de réflexion pour l'élaboration d'une stratégie-pays envers le Cabo Verde, il sera dans un premier temps mis en place un groupe de travail interministériel restreint dans le cadre du Comité interministériel pour la coopération au développement (CID). La date de la tenue de la première réunion de ce groupe sera communiquée prochainement aux délégués du CID. Les travaux de ce groupe seront coordonnés par le MAEE et impliqueront les principaux ministères/départements ayant des compétences en lien avec le développement du Cabo Verde. Le groupe sera ensuite progressivement élargi à d'autres acteurs (ONGs, Secteur privé, fonds d'investissement responsables, monde académique, etc.), dès que les grandes lignes d'orientation auront été élaborées. La mise en œuvre d'une approche pangouvernementale se fera sur base de la programmation conjointe de l'Union européenne, pour autant qu'elle soit en place, ainsi qu'en fonction des acquis et des domaines dans lesquels le Luxembourg peut apporter une valeur ajoutée pour le développement du Cabo Verde. La coordination et le pilotage des actions sur place seront assurés par l'Ambassade, en tant que porte d'entrée centrale dans les pays partenaires.

A la suite de cette introduction, le président ouvre la session aux questions et observations des délégués :

- La déléguée du MECDD rappelle que la cohérence des politiques pour le développement et la cohérence des politiques pour le développement durable sont deux concepts qui sont étroitement liés, notamment dans le contexte du Plan national pour un développement durable (PNDD), dont le document est en cours de finalisation. Elle confirme que le MECDD se joindra au travaux du groupe de travail interministériel et soulève à cet égard qu'outre le Cabo Verde où de nombreuses initiatives luxembourgeoises sont déjà en cours

que son département est aussi intéressé par la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale dans d'autres pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

- Le délégué du MAEE/Direction de la Défense salue la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale avec en ligne de mire l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Il souligne que cette approche peut apporter une réelle valeur ajoutée, notamment dans le contexte du Sahel et des défis inter-reliés auxquels cette région est confrontée à l'image du nexus sécurité-climat et dans le cadre desquels une imbrication accrue entre aspects de défense/sécurité et de développement se pose avec acuité. Rappelant qu'il n'y peut y avoir de développement sans sécurité et vice-versa, il souligne qu'il ne s'agit pas de « détourner » des fonds de développement en faveur des efforts de défense mais plutôt d'améliorer la cohérence entre ces deux dimensions, tout en renforçant les contributions luxembourgeoises en matière de défense dans le contexte de la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne.

- Le délégué du ministère d'Etat apprécie l'évolution vers une approche qui est susceptible de favoriser une plus grande cohérence entre les différents vecteurs d'intervention du Luxembourg à l'étranger, notamment en procurant une vue d'ensemble des actions menées par des acteurs luxembourgeois dans un pays donné. Il cite l'exemple de la dégradation sécuritaire continue au Sahel et dans le cadre de laquelle le besoin d'approches de nexus sécurité/défense/développement prennent de plus en plus d'ampleur. Il rappelle également que le développement d'une approche pangouvernementale permettrait d'injecter une dose de réalisme dans les relations que le Luxembourg entretient avec ses pays partenaires prioritaires qui irait au-delà du seul prisme de la coopération au développement. Ceci favoriserait notamment un dialogue politique renforcé avec les pays partenaires et une meilleure mise en avant des intérêts du Luxembourg, notamment à travers la promotion de son secteur privé ainsi que du renforcement des liens socio-culturels entre pays, à l'image du Cabo Verde qui dispose d'une diaspora assez large au Luxembourg. Pour ce dernier point, le représentant du Cercle des ONGD indique qu'il conviendrait également d'inclure des réflexions dans le cadre du groupe de travail portant sur le transfert des revenus des migrants (*remittances*).

- Le délégué du ministère de l'Economie met en avant l'importance d'assurer une meilleure cohérence de l'action extérieure du Luxembourg. Toutefois, il souligne qu'il faut éviter le piège de tomber dans une approche « fourre-tout » qui mènerait à une dilution de la visée stratégique du Luxembourg dans un pays donné. Concernant les délais d'élaboration de l'approche pangouvernementale au Cabo Verde, il se demande dans quelle mesure cette nouvelle approche est liée à la visite d'Etat du président du Cabo Verde au Luxembourg, au premier trimestre 2020. En réponse à ces points, le président du CID précise qu'il s'agira d'arrêter une priorisation claire des visées du Luxembourg. Au Cabo Verde, et tenant compte des relations de partenariat antérieures, un focus prioritaire portera ainsi sur

l'accompagnement du pays pour la transition énergétique en lien avec la formation professionnelle et technique et l'insertion professionnelle/employabilité dans des emplois et métiers porteurs en lien avec les besoins du secteur privé notamment. Concernant le lien entre la visite d'Etat du président capverdien et le développement d'une approche pangouvernementale, le président du CID indique que l'objectif est de disposer d'un document de stratégie-pays en amont de la visite, ce qui implique que les délais d'élaboration de ce document sont serrés.

- La représentante du Cercle des ONGD exprime son appréciation à ce que les ONG soient impliquées dès le lancement des réflexions sur la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale et précise qu'au sein du Cercle des ONGD, se tiennent également des réunions en format-pays entre ONG-membres, dont sur le Cabo Verde. Elle souligne toutefois que la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale dans les pays du Sud doit rester centrée sur la cohérence des politiques pour le développement et veiller à ne pas obscurcir le focus sur le développement durable au détriment d'autres vecteurs ou visées, à l'instar de la défense, de la migration ou du recours à l'aide liée qui diminueraient in fine les ressources qui seraient véritablement affectées au développement.
- La déléguée du ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région informe les délégués que son département travaille entre autres sur des aspects de transfert de compétences et de savoir dans le domaine de l'inclusion sociale - ce qui pourrait constituer une piste de collaboration potentielle avec des pays du Sud. Le président confirme qu'il s'agit d'un volet potentiel de partenariat tout en soulignant qu'il faudra veiller à se situer dans une approche tirée par le demande, axée sur les priorités et les besoins exprimées par les pays-partenaires.
- Le délégué du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche salue la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale au Cabo Verde à titre d'expérience pilote. Il informe les délégués que son département est en train d'élaborer une stratégie de recherche nationale axée sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de laquelle son département souhaiterait notamment développer des approches de partenariat plus ciblées avec certains pays du Sud, en portant un accent particulier sur la réalisation de l'ODD 4 (Education de qualité). Il indique que le cadrage général de la stratégie de recherche nationale devrait à priori être finalisé d'ici la fin 2019 pour ensuite lancer l'élaboration du plan d'action et sa budgétisation pour la mise en œuvre de la stratégie.
- Le délégué de l'Inspection générale des finances se réjouit de l'évolution vers une approche plus cohérente de l'action extérieure du Luxembourg. Il souligne dans ce contexte l'importance de procéder à un inventaire exhaustif des acteurs et interventions luxembourgeois en cours et prévues au Cabo Verde ainsi que de la nécessité à pouvoir

mesurer les différents flux et transferts de fonds envers l'archipel, tant en matière d'aide publique au développement que d'autres sources de fonds et moyens. Pour ce dernier point, le président du CID précise que des travaux en ces sens sont notamment en cours à l'OCDE dans le contexte de la mise en œuvre prochaine d'un nouvel outil de mesure intitulé « Total official support for sustainable development » (TOSSD).

- Dans une logique de cohérence renforcée dans les domaines où le Luxembourg dispose d'un avantage comparatif avéré, le président informe les délégués qu'il est également prévu de mettre en place, d'ici novembre 2019, un groupe de travail interministériel restreint qui portera sur la digitalisation pour le développement (D4D). La représentante du « Cercle des ONGD » souligne dans ce contexte que le « Cercle des ONGD » a également mis en place un groupe de travail sur le D4D et qu'ils souhaiteraient se joindre aux travaux du groupe de travail interministériel restreint, notamment pour y apporter un point de vue alternatif.
- La déléguée du MAEE/Direction de la Coopération informe les délégués que le thème principal de l'édition 2020 des Assises de la Coopération au développement portera sur la mise en œuvre d'une approche-pangouvernementale et la cohérence des politiques publiques luxembourgeoises pour le développement. L'édition 2020 se présentera dans un nouveau format qui se voudra plus interactif et se déroulera dans les locaux de l'uni.lu à Belval.

5) Divers

Il est rappelé que la dernière réunion de l'année du CID se tiendra le 6 décembre dans les locaux de la Direction de la Coopération au développement. Comme à l'accoutumée, le thème et la facilitation de cette réunion seront facilités par le Cercle des ONGD.

Document annexé au compte-rendu:

- Note au dossier : Vers une nouvelle approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise.



Luxembourg, le 24 septembre 2019

Note au dossier : Vers une nouvelle approche pangouvernementale dans les pays partenaires prioritaires de la Coopération luxembourgeoise

L'Union européenne joue un rôle prépondérant au niveau international en matière de cohérence des politiques et s'efforce de placer les objectifs de développement durable au cœur de toutes les politiques ayant une incidence sur les pays en développement.

Le Luxembourg entretient des relations de partenariat privilégié en matière de coopération au développement avec un nombre restreint de pays partenaires prioritaires¹. Traditionnellement, les liens avec ces pays se basent surtout sur des relations de coopération au développement et sont régis par des Accords généraux de coopération et des Programmes indicatifs de coopération (PIC).

En ligne avec l'ambition de l'Union européenne et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de placer l'efficacité du développement au centre de leurs préoccupations, l'accord de coalition prévoit qu' « *une approche pangouvernementale sera mise en œuvre dans les pays partenaires prioritaires, afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les actions de développement et d'autres domaines, comme ceux de la lutte contre les changements climatiques, des relations économiques, culturelles, politiques et sécuritaires* ».

Afin de favoriser une cohérence renforcée des politiques luxembourgeoises pour le développement, en ligne avec l'Agenda 2030, le Consensus européen pour le développement, le programme gouvernemental luxembourgeois, le Plan national pour un développement durable (PNDD) et la stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise, il est proposé que les Programmes indicatifs de coopération existants transitent progressivement vers des « stratégies pays », favorisant la complémentarité de l'ensemble des actions luxembourgeoises dans ses pays partenaires. Les 17 objectifs de développement durable sont en effet interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, répondent aux défis mondiaux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à l'égalité des genres, à la démocratie et aux droits de l'homme, à la paix et à la justice.

En misant sur une approche plus intégrée et sur l'innovation dans les domaines dans lesquels le Luxembourg dispose d'une expertise spécifique, l'approche pangouvernementale vise avant tout le renforcement de l'impact des investissements publics dans le développement durable de nos pays

¹ Actuellement au nombre de sept : Cabo Verde, Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso, Nicaragua et Laos



partenaires, ceci à travers la capitalisation et le développement de synergies et de complémentarités de l'action luxembourgeoise, notamment entre les domaines de la lutte contre la pauvreté, la défense des droits de l'homme et de la démocratie, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, ainsi que le développement des relations économiques, financières, culturelles, politiques et sécuritaires.

L'aide au développement étant une ressource limitée, il s'agira de mobiliser l'ensemble des acteurs et des sources de financement susceptibles d'y contribuer. En ce sens, la nouvelle stratégie générale de la Coopération luxembourgeoise *En route vers 2030* prévoit, entre autres, le recours à un dispositif varié d'instruments financiers, ainsi qu'un renforcement des liens avec de nouveaux partenaires et investisseurs d'impact issus du secteur privé et désireux de s'inscrire dans une voie de développement durable.

Actuellement, le Comité interministériel pour la coopération au développement (CID) est chargé de la coordination en matière de coopération au développement et de la cohérence des politiques pour le développement. Le CID travaille en concordance avec la Commission interdépartementale du développement durable (CIDD) qui coordonne la planification, la mise en œuvre et le suivi d'ensemble du PNDD.

Afin de rendre compte de l'impact global de l'action luxembourgeoise dans nos pays partenaires, il est essentiel de se doter d'un cadre de référence qui permette d'articuler les objectifs de développement durable poursuivis en termes d'impact et d'attribuer par la suite l'impact ou le changement à des programmes déterminés.

La capacité de définir et de mesurer l'impact est en effet essentielle pour évaluer l'efficacité relative de divers types d'interventions et institutionnaliser de bonnes pratiques pour l'avenir à partir des leçons apprises. Il s'agira donc avant tout de créer un espace de dialogue dans une optique d'amélioration continue et de fournir une base de discussion sur la manière d'améliorer la programmation et sur les endroits où allouer les ressources futures.

Le positionnement stratégique et l'image de marque du Luxembourg s'en verront renforcés et cela mènera également à une approche plus coordonnée au niveau des différents accords bilatéraux conclus avec les pays partenaires, dans les domaines jugés prioritaires (p.ex. accords de coopération, accords aériens, conventions de non-double imposition, accords de protection des investissements, etc.). Au vu des situations très hétérogènes dans les différents pays partenaires, une approche flexible et à géométrie variable est préconisée, impliquant en premier lieu les principaux acteurs concrètement concernés selon le contexte et les capacités des pays. De même, une approche itérative, permettra d'apprendre des expériences pilotes, avant de généraliser le concept.

Le Cabo Verde étant le pays avec lequel les relations sont les plus diversifiées et développées, il s'avère propice de commencer par une expérience pilote avec ce pays. Le PIC viendra à échéance en 2020 et bon nombre d'acteurs luxembourgeois sont déjà actifs au Cabo Verde : MAEE (Coopération, Diplomatie,



Défense, Immigration), MECDD, Ministère des Finances, Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur, Chambre de Commerce et entreprises privées, ONG de développement.

Dans une première étape, un groupe de travail interministériel restreint serait créé, sous la coordination du MAEE et impliquant les principaux ministères/départements ayant des compétences en lien avec le développement du Cabo Verde. Ce groupe pourra être élargi à d'autres acteurs dès que les grandes lignes d'orientation auront été élaborées. Sont potentiellement concernés les universités, les instituts de recherche, le secteur privé, les fonds d'investissements responsables, les ONG, etc.

La nouvelle programmation se fera sur base de la programmation conjointe de l'Union européenne, pour autant qu'elle soit en place, ainsi qu'en fonction des acquis et des domaines dans lesquels le Luxembourg peut apporter une valeur ajoutée pour le développement du Cabo Verde. La coordination et le pilotage des actions sur place seront assurés par l'Ambassade, en tant que porte d'entrée centrale dans les pays partenaires.

Le groupe de travail interministériel rapportera au CID. La Chambre des députés continuera par ailleurs à jouer un rôle important en matière de gouvernance et de cohérence des politiques en assurant une supervision d'ensemble via des échanges réguliers avec le gouvernement dans le cadre des différentes commissions parlementaires concernées. L'état d'avancement des efforts menés en matière de cohérence des politiques pour le développement est par ailleurs étroitement suivi par le Cercle de Coopération des ONG de développement qui formule régulièrement des observations et recommandations en la matière.